

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 29 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 9

**Convocation transmise le 19 mars 2019.**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : MM./ Mmes BARC Nathalie, BRISSARD Armand, CHESNES Dolorès, LIETARD Philippe, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

**Secrétaire de séance** : Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **ORDRE DU JOUR** :

- ***Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif,***
- ***Vote du budget Primitif 2019,***
- ***Décision sur l'avenir de la MAM et sur l'ouverture des plis,***
- ***Devis matériaux voiries,***
- ***Questions diverses.***

\*\*\*\*

### **I. VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 COMMUNE DE SEPVRET ET ECO-QUARTIER DES OUZINES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Maire présente les résultats de l'année 2018 :

- Les comptes de l'Eco-Quartier des Ouzines pour l'année 2018 présente un résultat de fonctionnement cumulé de 0 € et un résultat d'investissement cumulé de 0 € qui seront reportés sur les budgets 2018.
- Les comptes de la Commune de Sepvret pour l'année 2018 font apparaitre les résultats suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 69 415,45
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0
C. <b>Résultats à affecter = A + B</b> (hors Restes à réaliser) (si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 69 415,45
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 79 729,37
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 135 070,98
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	55 341,61
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	69 415,45
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F	55 341,61
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002</b> (2)	14 073,84
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b> (4)	0

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

La séance du 28 février 2019 a permis d'étudier les sommes à prévoir pour les budgets 2019.

Le maire propose les chiffres pour le budget Commune et le Budget Eco-quartier 2019.

- Commune de SEPVRET

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 391 704,84 € en fonctionnement et 692 682,76 € en investissement (dont 135 070,98 euros en reste à réaliser N-1 concernant les dépenses d'investissement).

- Lotissement Eco-quartier des Ouzines

Le budget primitif de l'Eco-quartier des Ouzines s'équilibre à 459 396,51 € en fonctionnement et 478 896,51 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider les budgets primitifs de la Commune de Sepvret et du Lotissement Eco-quartier des Ouzines pour l'année 2019.

## III. DECISION SUR L'AVENIR DE LA MAM ET OUVERTURE DES PLIS

Selon la Préfecture des Deux-Sèvres, le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions DETR et DSIL prévues pour la MAM seront maintenues même si pour l'instant, la commune prévoit une modification d'affectation de la construction, en logement locatif.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet.

Suite à l'appel d'offres lancé pour le projet de « Construction d'une MAM à Sepvret » et à l'examen des candidatures reçues, DSA a remis son rapport d'appel d'offres à la Commission d'appel d'offres nommée pour ce projet. La commission d'appel d'offres a étudié les propositions et les analyses faites par DSA.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote l'attribution des lots comme suit :

- **Lot n° 1** : GROS ŒUVRE - ENDUITS  
Attribué à la Société : **GINGUAY Samuel** – 79410 CHERVEUX  
Pour un montant total de 57 629,05 euros HT.
- **Lot n° 2** : CHARPENTE BOIS  
Attribué à la Société : **POUGNAND SAS** – 79370 CELLES SUR BELLE  
Pour un montant total de 17 664,57 euros HT.
- **Lot n° 3** : COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE  
Attribué à la Société : **GINGUAY Samuel** – 79410 CHERVEUX  
Pour un montant total de 9 976,19 euros HT.
- **Lot n° 4** : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM  
Attribué à la Société : **POUGNAND SAS** – 79370 CELLES SUR BELLE  
Pour un montant total de 16 322,08 euros HT.
- **Lot n° 5** : MENUISERIE INTERIEURE – CLOISONS SECHES - PLAFONDS  
Attribué à la Société : **POUGNAND SAS** – 79370 CELLES SUR BELLE  
Pour un montant total de 30 086,56 euros HT.
- **Lot n° 6** : CARRELAGE  
Attribué à la Société : **MARTAUD Didier** – 79190 LIMALONGES  
Pour un montant total de 9 933,03 euros HT.
- **Lot n° 7** : PEINTURE  
Attribué à la Société : **Pierre GIRARD** – 86620 COULOMBIERS  
Pour un montant total de 7 389,77 euros HT.
- **Lot n° 8** : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION  
Attribué à la Société : **SARL EEAC** – 79370 CELLES SUR BELLE  
Pour un montant total de 24 644,60 euros HT.
- **Lot n° 9** : ELECTRICITE  
Attribué à la Société : **SARL EEAC** – 79370 CELLES SUR BELLE  
Pour un montant total de 14 590,25 euros HT.

Soit un MONTANT TOTAL de 188 236,10 euros HT

Le Conseil Municipal autorise DEUX-SEVRES AMENAGEMENT à signer les actes d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

#### **IV. DEVIS MATERIAUX VOIRIES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les devis suivants :

- COLAS – AGENCE AIRVAULT – 79600 AIRVAULT  
Devis n° OF-2017020008-0113 d'un montant de 16 320,00 euros TTC ( ;
- SA KLEBER MOREAU – 85702 POUZAUGES  
Devis n° 2427-19-01654-00 pour 15 tonnes d'enrobé à 70,85 euros HT/l'unité ;
- LEZAY-GAUBAN – 79120 CHENAY  
En accord sur le choix de ce fournisseur.

## V. QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition d'un bâtiment pour un local technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour l'achat d'un bâtiment à vendre, à côté du local cantonnier, au prix de 800 euros net vendeur, permettant ainsi un agrandissement pour le stockage de l'équipement et outillages des agents techniques.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous les documents nécessaires à l'acquisition du bien.

- **Taux de promotion – Ratio avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 mars 2019, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'avancement	Taux
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe	100 %
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	100 %
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	100 %
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	100 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

- **Concessions de terrain au cimetière – Droits d'enregistrement**

La Trésorerie de Melle informe le maire que les droits d'enregistrement pour une concession de terrain au cimetière de 2 m<sup>2</sup> s'élève à 25 euros. Ainsi, concernant les doubles-concessions d'une demande de 4 m<sup>2</sup>, les droits d'enregistrement s'élèvent à 50 euros (2 X 25 euros).

La commune a systématiquement demandé 25 euros à chaque concession double de 4 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose donc de ne pas réclamer les 25 euros manquants qui resteront à la charge de la commune, aux concessionnaires déjà facturés.

À l'avenir, la commune facturera les droits d'enregistrement pour chaque future demande de concession à hauteur de 25 euros les 2 m<sup>2</sup>.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote pour cette proposition.

- **Photocopies au secrétariat de mairie**

Le Maire rappelle que les demandes de photocopies au secrétariat de Mairie ne sont pas prévues pour l'usage professionnel. Une gratuité annuelle de 200 pages est accordée pour les associations de la Commune de Sepvret.

Les nouveaux tarifs sont proposés pour les particuliers de la commune :

- 0.20 euros pour les photocopies A4 noir/blanc
- 0.50 euros pour les photocopies A4 couleur
- 0.40 euros pour les photocopies A3 noir/blanc
- 1.00 euros pour les photocopies A3 couleur

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote pour ces tarifs.

- **Pass' Sport Culture**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la tranche d'âge des bénéficiaires pour le Pass' Sport Culture permettant la réduction de **30 euros** (1 bon par bénéficiaire et par an) sur le prix de l'inscription dans une **association sportive ou culturelle de la Communauté de Communes du Mellois** (sauf si l'activité ne se pratique pas sur le territoire mellois).

Les bénéficiaires de ce Pass' Sport Culture sont tous les **enfants et jeunes âgés entre 3 ans** (révolus) **et 18 ans et plus** (dernière année scolaire de lycée) domiciliés sur la commune de Sepvret.

Le responsable de l'enfant présentera le Pass' Sport Culture lors de son inscription dans une association sportive ou culturelle. Celle-ci détachera le coupon et déduira le montant du coupon de celui de l'inscription à l'activité.

Les associations ayant reçu ces coupons Pass' Sport Culture devront alors adresser leur facture et leur RIB à la Mairie de Sepvret (en y joignant les coupons ou en inscrivant les références du coupon sur la facture).

Si toutefois le montant de l'inscription annuelle était inférieur à 30 euros, la Mairie de Sepvret remboursera le montant réel de l'inscription.

- **Secrétaire de mairie**

Le contrat intérimaire de Sylvie ROBERT avec le Centre de Gestion pour le poste de secrétaire de mairie, est reconduit jusqu'au 30 juin 2019.

- **BMX**

Sylvain CASSOT, présent en début de séance, présente son activité et explique qu'il souhaite trouver un terrain pour pratiquer de manière intimiste et uniquement pour le loisir. Il indique que les bosses conçues pour la pratique du BMX peuvent convenir pour celle du VTT. Il informe l'assemblée qu'il a déjà réalisé ce projet sur d'autres communes, notamment à la Tremblade.

Après les échanges avec le Conseil Municipal, ce dernier informe et décide :

- Projet qui doit répondre formellement au respect de la nature,
- Pas encore de retour pour les assurances,
- Se référer auprès des autres mairies où le projet a déjà été réalisé,

- Prévoir un moment pour présenter la pratique de l'activité (démonstrations),
- Se renseigner sur les panneaux de sécurité,
- Informer le collectif du Sentier des Sources.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 23/03/20019.

**Liste des conseillers présents :**

BOUGOUIN Isabelle

BUTRÉ Sabrina

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick